

Par arrêté n°SIDPC/2017/214 du 28/07/17 – Département de la SAÔNE ET LOIRE



ÉPISODE DE POLLUTION : OZONE

Levée du dispositif le 01/07/2019 (niveau <math><180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}</math>)

L'épisode de pollution à l'ozone se termine, de façon simultanée à cette période de canicule. Des températures encore élevées sont attendues cet après-midi mais les concentrations d'ozone ne franchiront pas les valeurs limites et des situations orageuses sont attendues pour ce soir. Demain, les vents et la baisse des températures feront que les conditions seront moins favorables à la formation et à l'accumulation d'ozone. De ce fait, la procédure d'alerte sur persistance est levée sur le département de la Saône et Loire à compter d'aujourd'hui.

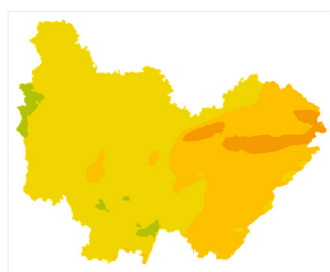
Toutes les mesures préfectorales sont levées à partir de ce jour.

Bilan des concentrations

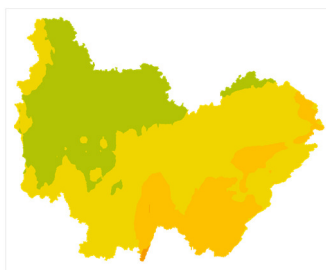
Max. horaire enregistrés ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	25/06	26/06	27/06	28/06	29/06	30/06	01/07
Saône-et-Loire	127	173	179	156	171	135	<180

Evolution de la qualité de l'air en région

Hier



Aujourd'hui



Demain



Pas de dépassement de seuil
Dépassement du seuil d'information
Dépassement du seuil d'alerte



Risque allergo-pollinique élevé